

AFFAIRE N° 29. - Marché de gré à gré à passer avec la SOCIETE S.E.R.C.A. à SAINT-DENIS pour la fourniture à la Commune de Saint-Denis, de 2 véhicules FIAT, pour le prix de 1.800000 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré que j'ai dû passer avec la SOCIETE S.E.R.C.A. à SAINT-DENIS pour la fourniture à la Commune de Saint-Denis, de deux véhicules FIAT.

- 1 Fourgonnette 1100 T2, au prix de .....	650 000 Frs
- 1 Ambulance 100 T2, au prix de .....	1 150 000 Frs
Soit au TOTAL .....	<u>1 800 000 Frs</u>

.....

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 901 - Article 215 et au Chapitre 904 - Article 215 du Budget Communal de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*A. Denis le 13 Février 1968*  
*P. le Gacel*  
*le Secrétaire financier pour les affaires communales*  
*signe: J. Chevance*